

La Roche-sur-Yon, le 02 FEV. 2023

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées
Service assemblées Courrier

HOTEL-DE-VILLE

Place du Théâtre - BP829

85021 - La Roche-sur-Yon
Tél. : 02-51-47-46-59

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 DÉCEMBRE 2022

- PROCÈS-VERBAL -

Monsieur le Maire ouvre la séance, il donne lecture des pouvoirs :

- Sébastien ALLAIN	pouvoir à Maximilien SCHNEL (<i>début de séance</i>)
- Patricia LEJEUNE	pouvoir à Dominique BOISSEAU-RAPITEAU (<i>fin de séance</i>)
- Béatrice BICHON-BELLAMY	pouvoir à Luc BOUARD
- Michèle JOSSIER	pouvoir à Pierre LEFEBVRE
- Ambroise GASNET	pouvoir à Laurence GILLAIZEAU
- Patricia MURAIL-GENTREAU	pouvoir à Jean-Pierre LELOUP (<i>début de séance</i>)
- Aurélien ROHO	pouvoir à François CAUMEAU (<i>début de séance</i>)
- Christophe BLANCHARD	pouvoir à Bernard QUENAULT
- Romain BROCHARD	pouvoir à Philippe PORTÉ
- Aurore RAVEZ	pouvoir à Frédérique PÉPIN (<i>début de séance</i>)
- Stéphane IBARRA	pouvoir à Martine CHANTECAILLE
- Nicolas HÉLARY	pouvoir à Romain BOSSIS
- Florence LEMAIRE	pouvoir à Aurélie VIEILLEDENT
- Myriam DESPRÉS	pouvoir à David SALLÉ

Il propose la désignation de Monsieur Cyril BRÉHÉRET en qualité de secrétaire de séance puis il appelle aux remarques sur les procès-verbaux des séances du 22 septembre et du 10 novembre 2022. Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1. Budget primitif 2023 - Autorisations de programme et crédits de paiements - Fongibilité des crédits - Subventions - Provisions - Etats des effectifs

Sylvie DURAND : Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif 2023, dont la synthèse est annexée à la présente délibération.

Martine CHANTECAILLE : « Chers collègues, Madame Durand, je voudrais commencer par vous remercier de cette présentation très claire. D'autre part, nous nous joignons également aux remerciements que vous venez de formuler à l'égard des services pour leur travail. Nous serons aussi d'accord sur le fait qu'un budget est un acte éminemment politique, et pas un simple exercice comptable, même si parfois la présentation peut donner l'impression de l'extérieur qu'il s'agit de chiffres et pas de politique. Cependant, vous ne serez pas étonnés que notre accord s'arrête là, et que nous votions contre ce budget qui traduit votre vision, celle de votre majorité, celle qu'elle se fait de la trajectoire financière, et aussi des investissements à prioriser dans le contexte actuel. Nous en avons débattu longuement lors du dernier Conseil municipal, et je ne referai pas le débat d'orientation.

Nous votons contre ce budget pour deux raisons. Premièrement, nous sommes très clairement en désaccord avec la trajectoire financière que vous avez décidée. La dette se creuse, puisque l'encours de dette est supérieur à celui des communes de même strate, et les investissements augmentent. Cela nous semble relever d'une stratégie hasardeuse, et quelque peu imprudente et irresponsable au regard du poids de la dette qui pèse pour les générations à venir. Deuxièmement, nous sommes aussi en désaccord avec les choix qui figurent à l'intérieur même de cette trajectoire financière, et avec vos choix d'investissements.

En effet, les urgences sociales et environnementales sont connues, et les fins de mois sont très compliquées pour beaucoup de Yonnais. D'ailleurs, le centre yonnais des Restos du cœur rappelait il y a encore quelques jours dans *Ouest France* « qu'il y avait une hausse très importante des familles inscrites, et que les dons étaient en baisse ». Or, il nous semblait essentiel de donner un cap social et environnemental à notre ville, mais cette priorité n'est pas celle que vous avez choisie. Le budget confirme donc le choix du DOB et nous le regrettons.

Pour nous, notre ville doit se préparer aujourd'hui pour être apte demain à faire face aux défis qui se posent à nous. Au contraire, nous avons l'impression que vous comptez sur demain pour réparer les erreurs du présent. Aussi, et comme ce budget s'inscrit dans la continuité de votre vision avec constance, nous voterons contre, puisque nous ne la partageons pas. »

Sylvie DURAND : « Comme vous l'avez dit, nous n'allons pas refaire le débat d'orientations budgétaires. S'agissant des investissements, je rappelle que les choses n'ont pas été faites suffisamment dans le passé, et que c'est pour cette raison que nous devons investir. De plus, nous investissons aujourd'hui pour réaliser des économies demain. Autrement dit, nous compensons aujourd'hui les erreurs d'hier. »

Guy BATIOU : « Nous ne pouvons pas non plus tout reporter au passé, d'autant que certaines choses ont été faites. Certes, ce ne sont pas celles d'aujourd'hui, mais les priorités n'étaient peut-être pas les mêmes. Quant aux budgets d'investissements que vous proposez depuis plusieurs années, nous ne sommes pas satisfaits des orientations que vous avez prises en matière d'urbanisme et de construction au regard des prochaines échéances. Il ne s'agit donc pas de rejeter la faute sur le passé, mais de constater que d'autres choix auraient pu être faits. C'est pour cette raison que nous votons contre ce budget. »

Monsieur le Maire : « Comme je le dis à chaque vote du budget, il semble tout à fait logique que l'opposition vote contre puisque nous avons évidemment deux visions politiques différentes. D'ailleurs, le contraire serait inquiétant. Nous développons donc notre programme conformément aux élections et aux projets que nous portons, et il est rassurant pour les électeurs de voir qu'ils ne se sont pas trompés. Il y a bien deux blocs qui s'opposent, et cela est plutôt rassurant.

Vous dites que nous devons nous préparer pour affronter l'avenir, mais c'est justement ce que nous faisons au quotidien. Nous ne le faisons pas en restant entre nous, en thésaurisant ou en prenant des précautions qui n'en sont pas, ou en étant peureux. Non. Nous préparons l'avenir en voyant loin, en investissant, et en nous battant pour que le chômage baisse. C'est ce que nous avons fait depuis huit ans, puisque notre taux de chômage est passé de 11,2 % à moins de 5 % aujourd'hui. Or, les

investissements sont la première cause de la baisse du chômage. D'ailleurs, c'est aussi pour cette raison que la banque alimentaire constate une baisse des demandeurs. Je pense en effet qu'il vaut mieux avoir de l'emploi qu'une épicerie solidaire, même s'il faut les deux. Voilà pourquoi nous proposons ce budget, que je vous propose maintenant de voter de manière séparée. »

Le Conseil,

1. **ADOPTE** le budget primitif 2023 du budget principal et des budgets annexes, tels qu'il figure dans les documents annexes

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

10 Contre : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS et Madame Martine CHANTECAILLE.

2. **APPROUVE** la situation des autorisations de programmes et crédits de paiement telle qu'elle figure en annexe

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

10 Contre : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS et Madame Martine CHANTECAILLE.

3. **APPROUVE** la fongibilité des crédits telle que présentée

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

10 Contre : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS et Madame Martine CHANTECAILLE.

4. **APPROUVE** la liste des subventions telle qu'elle figure en annexe, et autorise Monsieur Luc BOUARD, Maire, ou ses adjoints, dans le cadre de leurs délégations respectives, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier, notamment les conventions et avenants à intervenir avec les organismes bénéficiaires

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

10 Contre : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS et Madame Martine CHANTECAILLE.

À l'exception des organismes suivants, les élus membres ne prenant pas part au vote :

- Oryon : Luc BOUARD, Anne AUBIN-SICARD, Malik ABDALLAH, Bernard QUENAULT, Frédérique PÉPIN, Françoise RAYNAUD, Jean-Pierre LELOUP et Florence LEMAIRE
- SyDev : Malik ABDALLAH
- EPCCCY : Luc BOUARD, Maximilien SCHNEL, Jacques BESSEAU, Philippe PORTÉ, Martine CHANTECAILLE, Frédérique PÉPIN, Ambroise GASNET et Aurélien ROHO
- Fuzz'Yon : Maximilien SCHNEL
- ENMDAD : Maximilien SCHNEL, Philippe PORTÉ, Ambroise GASNET et Aurélien ROHO
- SPL Destination LRSY : Maximilien SCHNEL, Philippe PORTÉ et Jacques BESSEAU

- Centre sports et loisirs : Dominique GUILLET, Béatrice BICHON-BELLAMY, Sébastien ALLAIN et Myriam RATIER
- Office des Sports Yonnais : Dominique GUILLET, Béatrice BICHON-BELLAMY, Sébastien ALLAIN, Myriam RATIER, Christophe BLANCHARD et Romain BOSSIS
- La Roche Vendée Football : Bernard QUENAULT
- Handi Tennis Vendée : Patricia LEJEUNE
- Prymosta : Laurence GILLAIZEAU et Françoise BOUET
- Patrimoine Yonnais : Jean-Pierre LELOUP
- Banque alimentaire : Jean-Pierre LELOUP
- Ligue contre le Cancer : Béatrice BICHON-BELLAMY
- ADAMAD 85 : Geneviève POIRIER-COUTANSAIS
- Planning familial 85 : Martine CHANTECAILLE

17 Ne prennent pas part au vote : Luc BOUARD, Anne AUBIN-SICARD, Malik ABDALLAH, Françoise RAYNAUD, Frédérique PÉPIN, Bernard QUENAULT, Maximilien SCHNEL, Jacques BESSEAU, Philippe PORTÉ, Dominique GUILLET, Laurence GILLAIZEAU, Françoise BOUET, Béatrice BICHON-BELLAMY, Jean-Pierre LELOUP, Geneviève POIRIER-COUTANSAIS, Florence LEMAIRE et Martine CHANTECAILLE.

5. **APPROUVE** la mise en place de provisions pour dépréciation d'actifs et de provisions pour risques et charges liées aux comptes épargne temps

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

10 Contre : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS et Madame Martine CHANTECAILLE.

6. **APPROUVE** l'actualisation des effectifs tels qu'ils figurent aux annexes B9 du Budget Primitif 2023

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

10 Contre : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS et Madame Martine CHANTECAILLE.

2. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales - Année 2023

Sylvie DURAND : Il est proposé au Conseil municipal de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023.

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

10 Abstentions : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS et Madame Martine CHANTECAILLE.

3. Décision modificative n°2 de 2022 - Budget primitif et budgets annexes

Sylvie DURAND : La décision modificative n° 2 de 2022 a pour objet d'ajuster les prévisions budgétaires pour permettre la réalisation des dépenses et des recettes sur le budget principal et les budgets annexes.

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

10 Contre : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIELLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS et Madame Martine CHANTECAILLE.

4. Attribution de subventions au titre de la mise à disposition de personnel communal pour l'année 2022

Sylvie DURAND : Le Conseil municipal est informé des mises à disposition d'agents communaux pour l'année 2022 auprès des associations, de la SPL Destination La Roche-sur-Yon, du CCAS et du CIAS. Il est ainsi proposé au Conseil l'attribution de subventions à l'AMAQY et au FCY Rugby en compensation des mises à disposition des agents communaux pour 2022.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

5. Église Saint-Louis - Validation de l'avant-projet définitif des travaux du chœur et des chapelles latérales

Sylvie DURAND : La ville de La Roche-sur-Yon a engagé en 2016 un vaste programme de rénovation de l'église Saint-Louis. Devant l'ampleur des travaux à réaliser, il a été décidé de les phaser. Pour ce faire, un maître d'œuvre externe a été choisi en la personne de Pierluigi PERICOLO de Nantes.

Il est donc proposé au Conseil municipal de valider la troisième phase des travaux.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

6. Fourniture de produits horticoles et de végétaux

Sylvie DURAND : Les accords-cadres pour l'approvisionnement en produits végétaux et horticoles arrivent à échéance le 31 décembre 2022. Pour leur renouvellement, une consultation sera lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert européen en application des articles R.2124-1, R.2124-2-1° et R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique. Elle porte sur dix lots. Chaque lot donnera lieu à un accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commande sans montant minimum et avec un montant annuel maximum spécifique. Chaque accord-cadre sera conclu avec un seul opérateur économique, pour une période de douze mois à compter de sa date de notification, reconductible tacitement trois fois, soit quatre ans.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ce dispositif.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

7. Marchés publics de travaux, fournitures ou services - Avenants

Sylvie DURAND : Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants suivants :

- Avenant n° 2 au marché V20092- Lot 3 - Travaux de restauration de l'église Saint-Louis classée monument historique ;
- Avenant n° 3 au marché V20095- Lot 7 - Travaux de restauration de l'église Saint-Louis classée monument historique ;
- Avenant n° 2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des espaces publics du quartier de La Vigne aux Roses ;
- Avenant n° 1 au marché V22051- Lot 1 - Construction du futur Hôtel de Ville et d'agglomération et du nouveau musée.

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

10 Contre : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÉS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS et Madame Martine CHANTECAILLE.

8. Règlement intérieur sur l'utilisation des moyens informatiques et des outils de télécommunication

Nathalie GOSSELIN : Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le règlement intérieur déterminant les règles et obligations en matière d'utilisation des moyens informatiques et outils de télécommunication mutualisés auprès de l'ensemble des utilisateurs.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

9. Programme d'intérêt régional de La Vigne aux Roses (PRIR) - Attribution d'une subvention dans le cadre de la démarche culturelle PRIR

Nathalie GOSSELIN : Dans le cadre du PRIR de La Vigne aux Roses, la ville de La Roche-sur-Yon a confié le pilotage et l'animation d'une « démarche culturelle PRIR » à la compagnie NEJMA, pour un montant global de 88 336 euros H.T., dont 22 084 euros subventionnés par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Les objectifs de cette démarche sont les suivants :

- Faciliter l'appropriation du cadre de vie par les habitants ;
- Accompagner la mutation urbaine progressive du quartier ;
- Développer le vivre ensemble dans le quartier.

Cette démarche, étalée entre 2020 et 2023 et formalisée par une convention cadre entre la Ville et la compagnie NEJMA est opérationnelle, avec les volets 2020, 2021 et 2022 pleinement réalisés.

Il est donc proposé au Conseil municipal de valider le montant de la subvention de 25 000 euros apportée par la Ville à la compagnie NEJMA, au titre du volet 2023 de la programmation prévue sur le quartier.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

10. Convention de partenariat Ville-CCAS-CAF-AMAQY 2023-2024

Bernard QUENAULT : La Caisse d'allocations familiales de la Vendée, l'AMAQY et la Ville ont signé en 2022 une convention de partenariat visant au développement de projets d'actions dans le champ de l'éducation, l'action sociale et de l'animation de la vie sociale destinés au plus grand nombre et portés par les neuf comités d'animation de l'AMAQY, principaux acteurs sur le territoire.

Il est proposé au Conseil municipal de poursuivre ce partenariat arrivant à échéance au 31 décembre 2022, pour les exercices 2023 et 2024 en y intégrant un nouveau partenaire : le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de La Roche-sur-Yon.

Des mises à jour relatives aux annexes et à la convention ont été réalisées par l'ensemble des partenaires. Il est expressément convenu entre les parties que cette convention est conclue du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024, et pourra faire l'objet d'une résiliation à tout moment, par l'une ou l'autre des parties signataires, moyennant un préavis d'un mois adressé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Martine CHANTECAILLE : « Je commencerai mon intervention en évoquant des paroles entendues pas plus tard qu'hier soir en réunion publique à Pont Boileau. Un habitant, qui est arrivé récemment à La Roche-sur-Yon, a en effet expliqué qu'il était arrivé au départ à la maison de quartier pour se renseigner sur une activité sportive pour entretenir sa forme. Or, il a selon lui trouvé « bien plus que cela », puisqu'il a trouvé un lieu d'échange, un lieu de vie et un lieu de solidarité.

Les maisons de quartier jouent effectivement un rôle majeur dans notre ville, et notre groupe salue le travail mené au quotidien par ces lieux essentiels pour la qualité de vie. Leur permettre de remplir ce rôle passe notamment par la subvention accordée et par la convention signée. En cette période difficile, et compte tenu de ce rôle majeur qu'elles jouent, nous aurions donc trouvé pertinent d'augmenter la subvention, et qu'il soit aussi stipulé dans la convention que la Collectivité prend en charge les frais de fonctionnement du siège – comme par exemple les fluides que l'association n'avait pas à sa charge lorsqu'elle était hébergée. En ce sens, la convention nous semble passer sous silence les points qui auraient mérité d'être exprimés très explicitement. Aussi, et à moins que vous n'ayez des informations complémentaires, nous nous abstenons sur cette délibération. »

Claire MAURIAT : « Nous avons la même position que le groupe Engageons-nous, et aimerions poser deux questions. La première concerne la durée de cette convention, puisque celle-ci est de deux ans, alors que la précédente était de trois ans. Pour quelle raison ? D'autre part, la délibération mentionne explicitement que cette convention de partenariat peut être résiliée à tout moment. Cela nous inquiète, car dans les conventions précédentes, la résiliation était prévue à la date d'anniversaire, ou en cas de non-respect des obligations par une des parties, de non-respect de la loi par l'AMAQY, ou encore d'une mauvaise utilisation des fonds. Or, dans cette convention, il est possible de résilier à tout moment avec un mois de préavis, sans forcément de justification. Encore une fois, cette question est teintée d'inquiétude, car les maisons de quartier ont été les grandes absentes dans la séquence des réunions « Mon Maire, mon quartier », non seulement dans le lieu de réunion, mais aussi dans toute évocation ou presque. De la même façon, elles sont absentes des assises et ne sont jamais mises en valeur dans les magazines *Roche Plus*. »

Bernard QUENAULT : « Tout d'abord, je rappelle que nous sommes responsables des deniers publics en tant qu'élus. D'ailleurs, je pense que vous ne manqueriez pas de nous le faire remarquer si tel n'était pas le cas.

Concernant la subvention, vous constaterez qu'elle est légèrement supérieure à celle des années précédentes, puisqu'elle s'élève à 1 913 100 euros, contre 1 784 000 euros l'an dernier. Dans le détail, les subventions de fonctionnement sont de 1 839 238 euros, les subventions d'investissements de 12 712 euros, et les subventions de fonctionnement pour l'épicerie solidaire de 61 150 euros. Par conséquent, on ne peut pas dire que nous n'aidons pas les maisons de quartier. Quant à la résiliation d'un an, sachez que celle-ci a été signée de manière réciproque, ce qui signifie que l'AMAQY peut résilier cette convention au même titre que la Ville. Par ailleurs, il ne vous aura pas échappé qu'un diagnostic est actuellement en cours, en accord avec l'ensemble des partenaires, pour voir ce qu'il est possible d'améliorer pour un meilleur fonctionnement de l'AMAQY. Par conséquent, cette possibilité de résiliation tient compte de ces faits, il est tout à fait possible de résilier cette convention dans quelques mois ou dans quelques semaines pour signer une autre convention plus intéressante, à la fois pour l'AMAQY et pour la Ville. »

Monsieur le Maire : « Il est évident que les maisons de quartier jouent un rôle important au sein de notre Collectivité. D'ailleurs, l'intervention d'hier ne traitait pas de l'AMAQY mais des maisons de quartier. D'autre part, comme les maisons de quartier fonctionnent sur un modèle datant de plusieurs années, nous avons décidé les uns et les autres de voir comment nous pouvions améliorer ce fonctionnement, en nous appuyant également sur les résultats des assises de quartier – puisque nous avons constaté que quasiment personne ne connaissait les maisons de quartier, ni leur rôle, sur les 3 000 personnes qui ont répondu. Or, nous ne pouvons pas rester comme ça avec des citoyens qui participent au débat – ce que vous défendez assez souvent –, qui habitent au cœur de la Ville, et qui

ne connaissent pas ce qui est censé faire l'animation du quartier. C'est pour cette raison que nous avons besoin de nous poser les bonnes questions et de travailler tous ensemble. Nous ne pouvons pas continuer à donner 2 millions d'euros par an, plus la mise à disposition, sans regarder de temps en temps comment nous pouvons améliorer les choses. De plus, la CAF est probablement plus demandeuse que nous sur ces éléments à réétudier ensemble. Suite à cette étude, l'idée est d'établir une convention avec l'AMAQY, la CAF et le CCAS, qui, pour le coup, ne durera pas qu'un an mais plusieurs années.

Enfin, je vous rappelle qu'il s'agit de délégations de service public pour certaines parties de ces conventions, et qu'en l'occurrence les deniers doivent être comptabilisés et justifiés. Jusqu'à présent, l'habitude a sans doute fait qu'on a un peu oublié que le service était avant tout celui des habitants. Nous avons donc besoin de nous retrouver autour d'une table pour rediscuter ensemble de tous ces sujets, avec, à n'en pas douter, un avenir encore plus brillant pour les maisons de quartier à La Roche-sur-Yon dont nous avons énormément besoin. En effet, plus la population grandit – et c'est le cas à La Roche-sur-Yon –, plus les maisons de quartier ont un rôle important à jouer pour accueillir ces nouveaux habitants, sans pour autant oublier les anciens et les jeunes. Le temps est donc venu de nous poser, et de réfléchir ensemble à un avenir encore meilleur pour les maisons de quartier, ce dont je ne doute pas. »

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

10 Abstentions : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS et Madame Martine CHANTECAILLE.

11. Acquisition auprès de la société West Finances d'une parcelle à usage de voirie pour classement dans le domaine public - Rue Olaf Palme

Laurence GILLAIZEAU : Suite à l'acceptation de la société West Finances de céder la parcelle cadastrée section CD numéro 491 d'une superficie d'environ 1 625 mètres carrés au prix de 12 euros H.T. le mètre carré, soit 19 500 euros H.T., située rue Olaf Palme, en vue de la réalisation d'une continuité piétonne entre la rue Olof Palme et la rue Georges Durand, le Conseil municipal est appelé à approuver son acquisition.

Guy BATIOU : « J'avais demandé en commission si cette voirie serait aussi cyclable. Comme cela n'apparaît pas dans la délibération, le problème de la circulation et du franchissement de la rue Olaf Palme se pose donc de nouveau. Autrement dit, nous n'avons toujours pas de franchissement et d'accès vélos sécurisé dans le quartier, alors que nous en avons peut-être l'occasion dans ce projet.

Monsieur le Maire : « Nous aurons justement une présentation dans quelques mois sur ce qui pourrait être fait sur l'ensemble de la Carrière des Coux et de la ferme des Coux, et une solution sera proposée à ce moment-là.

Guy BATIOU : « Veuillez simplement à ne pas rétrécir la rue Olaf Palme, pour ne pas encombrer la circulation entre les bus, les voitures, les vélos et les piétons. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

12. Création d'une continuité piétonne entre le lycée Nature et le quartier de l'annexe – Constitution d'une servitude de passage

Laurence GILLAIZEAU : Un cheminement doux et sécurisé a été réalisé en 2021 entre le lycée Nature et le quartier de l'Annexe. Pour réaliser ce projet, la Ville s'est rendue propriétaire du tronçon Ouest, et souhaite régulariser le cheminement sur la partie Est, foncier appartenant à l'Etat par la constitution d'une servitude de passage. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la création de cette servitude.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

13. Modification de domanialité – Lancement d'une enquête publique préalablement au déclassement du domaine public

Malik ABDALLAH : Dans le cadre de sa gestion du domaine public et privé, la Ville procède régulièrement à des déclassements d'emprises foncières en vue de leur donner une nouvelle vocation. A ce titre, il est proposé de déclasser une portion du domaine public afin de mettre en œuvre un programme immobilier à l'angle du boulevard Aristide Briand et de la rue du Maréchal Lyautey. Le Conseil municipal est donc appelé à approuver le lancement de la procédure d'enquête publique.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

14. Convention avec Vendée Eau et le Sydev pour la mise en œuvre du service Avirézo

Malik ABDALLAH : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes d'une convention pour la mise en place de modalités d'échanges sur les autorisations d'urbanisme, entre l'autorité compétente de l'urbanisme, et les gestionnaires des réseaux d'eau potable et électricité, par voie dématérialisée.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

15. Engagement d'une démarche territoire engagé Climat Air-Énergie de la ville de La Roche-sur-Yon

Anne AUBIN-SICARD : Dans le contexte général de lutte contre le changement climatique et dans la continuité du Plan Climat Air Énergie (PCAET) approuvé en Conseil communautaire du 29 septembre 2022, la Collectivité a souhaité s'inscrire dans une démarche de labellisation Climat Air-Énergie.

La démarche Territoire engagé Climat-Air-Énergie est la déclinaison française du dispositif *European Energy Award* (EEA), qui compte à ce jour plus de 1 600 collectivités participantes. Le Territoire engagé Climat-Air-Énergie est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un label récompensant pour quatre ans le processus de management de la qualité de la politique Climat-Air-Énergie de la collectivité. Cet outil comprend la formalisation de la politique climat-air-énergie de la collectivité dans un référentiel normalisé au niveau européen, une labellisation du niveau de performance de la collectivité, assurée par un auditeur extérieur sur les moyens que se donne la collectivité pour atteindre des objectifs énergie-climat : stratégie délibérée, pilotage technique et politique, moyens financiers alloués aux différents domaines, résultats obtenus.

Il est donc proposé au Conseil municipal la mise en œuvre d'une démarche commune de labellisation Territoire engagé Climat Air-Énergie au niveau de la ville de La Roche-sur-Yon, qui permettra de renforcer ce processus.

Claire MAURIAT : « Certes, cette démarche est tout à fait louable, mais pour le moment, elle consiste seulement à s'engager et à solliciter un accompagnement sur quatre ans. D'autre part comme nous sentons que vous portez cette initiative, et que vous en êtes fiers, nous pensons que vous serez prêts à la mener en toute transparence, et donc à inclure des élus de la minorité dans le Comité de pilotage. D'ailleurs, je me porte moi-même candidate pour la Ville, et Monsieur BATIOT pour l'Agglomération. »

Aurélie VIEILLEDENT : « Nous nous abstenons sur cette délibération pour les raisons suivantes. Dans un premier temps, nous notons que le fait d'avoir des subventions et un poste subventionné par l'ADEME sont des choses positives, et que cela permettra peut-être de rendre enfin efficace le PCAET. En revanche, nous notons que le label est obtenu dès l'inscription avec une labellisation une étoile, c'est-à-dire sans avoir mis en œuvre quoi que ce soit. Si cela permet d'avoir une bonne action de communication, cela reste cependant faible dans les actes. Enfin, le label est travaillé en évaluant le potentiel d'actions en fonction du contexte de la collectivité, les actions réalisées et leurs résultats. Pour nous, cela reste vague, dans la mesure où ce contexte de la collectivité peut permettre d'en faire varier le potentiel d'action maximum, et donc d'obtenir le plus haut score de labellisation en n'ayant finalement pas un nombre d'actions suffisant à notre sens, puisque les étoiles correspondent au rapport entre les actions réalisées et le potentiel d'action maximum de la collectivité. Les citoyens n'auront donc pas une vision transparente de ce à quoi correspond réellement ce label. »

Anne AUBIN-SICARD : « Je rappelle tout d'abord qu'il s'agit d'une démarche d'amélioration continue proposée par l'Etat, et que le Directeur régional de l'ADEME est venu nous exposer les différentes phases de labellisation. Il s'agit donc bien d'un outil de reconnaissance de la performance de la Collectivité sur ces sujets. Pour vous donner un ordre d'idée, seulement un peu plus de 200 collectivités sont actuellement engagées dans cette démarche sur le territoire national, et seulement huit collectivités à l'échelle de la Région. Or, cette démarche me paraît tout à fait intéressante pour le territoire de l'Agglomération. D'autre part, je rappelle également que le PCAET comprend 55 actions concrètes. Enfin, pour vous prouver l'engagement de la Collectivité sur ce sujet, sachez que j'étais à Paris la semaine dernière, et que nous avons été primés pour être la seule collectivité de France à avoir lancé un circuit de transports en commun qui possède un bus à hydrogène vert. Nous étions primés aux côtés de Strasbourg, de Grenoble, de Rouen, de Meudon, de Dunkerque, ou encore de Bordeaux. »

Monsieur le Maire : « Heureusement que les organismes extérieurs et indépendants soulignent les réalisations faites à La Roche-sur-Yon et à L'Agglomération, car si nous comptons uniquement sur vous, nous verrions toujours le verre à moitié vide, et jamais ce qui est fait concrètement. Je remercie donc Madame Aubin-Sicard pour les actions entreprises, et félicitons-nous ensemble d'obtenir les labels et des moyens, plutôt que de penser systématiquement que ce n'est jamais assez et que les choses sont faites dans un mauvais esprit. »

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

10 Abstentions : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS et Madame Martine CHANTECAILLE.

16. Aides a la rénovation des devantures commerciales et façades

Frédérique PÉPIN : Le centre-ville de La Roche-sur-Yon est en plein renouveau. Marché couvert des Halles et espaces publics attenants, pourtours de la place Napoléon (sites Piobetta et Bonaparte, Nouvel Hôtel de Ville et d'Agglomération), sont les témoins d'une nouvelle dynamique pour notre centre-ville.

En complément, et afin d'améliorer la qualité du parcours marchand, la Ville a mis en place une subvention pour inciter aux rénovations des façades de logements et des devantures commerciales. Cette subvention est basée sur une charte de qualité.

Le comité de suivi qui s'est réuni le 14 Novembre 2022 a examiné trois nouvelles demandes d'aides à la rénovation pour un montant total de 15 332 euros. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le versement de ces trois subventions.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour, Monsieur Malik ABDALLAH et Madame Aurore RAVEZ ne prenant pas part au vote.

17. Convention relative à l'édition 2023 de la Folle journée en Région - Ville de La Roche-sur-Yon

Maximilien SCHNEL : La Folle journée de Nantes est une manifestation culturelle conçue par René Martin, directeur du CREA (Centre de réalisation et d'études artistiques), qui en assure la programmation artistique.

Dans le prolongement de sa politique culturelle, qui cherche notamment à favoriser l'accès du public le plus large possible à toutes les formes d'expression artistiques, le Conseil régional a souhaité étendre le concept de la « Folle Journée » organisé chaque année à Nantes à d'autres sites dans la région, en l'adaptant au contexte local.

L'opération « La Folle Journée de Nantes en région 2023 » se déroulera ainsi du 27 au 29 janvier à La Roche-sur-Yon, avec une dizaine de concerts au Manège et au Cyel. Le thème de cette nouvelle édition sera « Ode à la nuit ».

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention fixant les conditions générales d'organisation et de promotion des concerts de la Folle journée de Nantes en région 2023, entre la Région des Pays de la Loire, la ville de la Roche-sur-Yon, le Grand R, la scène nationale et le CREA.

Le budget Ville réservé à cette manifestation est de 20 000 euros.

Martine CHANTECAILLE : « La Folle journée est un événement culturel majeur, non seulement par la grande qualité de sa programmation, mais aussi par l'esprit de démocratisation de l'accès à la culture qui l'anime. René Martin l'a souvent expliqué, il avait eu l'idée de la Folle journée en allant à un concert de U2 à la Beaujoire, parce qu'un public nombreux et très divers était rassemblé pour partager un moment et un plaisir musical intense. Il a donc eu l'idée de faire un peu la même chose pour la musique classique, dont beaucoup sont encore trop souvent exclus. Cela passe notamment par une politique tarifaire, avec des concerts proposés entre 2 et 12 euros, et évidemment par tout un travail de médiation envers les scolaires ou des publics éloignés de l'accès à la culture.

Nous bénéficions donc de cette manifestation à La Roche-sur-Yon depuis 2005. Cette date ne doit évidemment rien au hasard, mais tout à la volonté de Jacques AUXIETTE, qui, comme Président de Région, a aussitôt décidé d'élargir considérablement le réseau des villes concernées. S'il l'a fait, c'est parce qu'il était convaincu – comme cela a particulièrement été rappelé dimanche soir –, du rôle majeur de l'art et de la culture, et donc de la nécessité de tout faire pour développer son accès. Nous sommes évidemment heureux de voir cette manifestation revenir, mais avons toutefois un fort regret à exprimer. Cette année, et contrairement à toutes les éditions précédentes, un seul concert aura lieu à la salle Jacques AUXIETTE – puisque c'est désormais le nom de cette salle –, alors qu'il y en avait eu sept l'an dernier et neuf en 2020. Ce n'est pas seulement une question de nombre de concerts, mais une question de capacité d'accueil. En effet, le Grand'R n'est pas seulement un opérateur de billetterie. Il permet aussi, par la salle Jacques AUXIETTE, d'accueillir beaucoup plus de spectateurs que l'auditorium du Cyel ou du théâtre. Bien évidemment, cela s'explique par des financements en recul par rapport à l'an dernier, puisque le budget Ville réservé à cette manifestation n'est que de 20 000 euros, alors qu'il était de 37 000 euros en 2021.

Nous regrettons donc cette diminution budgétaire, qui se traduit évidemment par moins de concerts dans la salle Jacques AUXIETTE, et donc par moins de spectateurs potentiels concernés par l'accès à la musique classique. A nos yeux, la démocratisation culturelle qui caractérise l'esprit même de cette manifestation ne doit jamais être une variable d'ajustement budgétaire. »

Maximilien SCHNEL : « Merci pour ces différentes remarques, que nous avons déjà évoquées en commission. Tout d'abord, je rappelle que nous augmentons le nombre de concerts, puisqu'il y en aura 15 cette année, alors qu'il y en avait 14 l'année dernière. D'autre part, sachez que toute la programmation artistique – du choix de la proposition musicale jusqu'au choix du lieu – est faite par René Martin, à qui vous venez de rendre hommage. Par conséquent, tout s'est passé en parfaite discussion et en parfaite concertation avec le directeur du CREA, qui est donc au cœur du processus de cette Folle journée.

Cela étant, nous avons aussi un esprit de responsabilité et un sens des réalités, et il faut bien chiffrer les choses. En 2022, 4 000 places ont été vendues, ce qui représentait 65 % du taux de remplissage. En 2023, nous proposons, avec la Région et le CREA, 5 000 places accessibles, avec effectivement un seul concert au Manège et 14 concerts à l'auditorium du Cyel. Cependant, si nous constatons au mois de janvier que le taux de remplissage s'approche des 80 à 90 %, et donc que nous approchons des 5 000 places, nous ferons alors davantage appel au Manège l'année prochaine. Enfin, il faut aussi être clairs entre nous. Savez-vous combien coûte aux finances publiques l'accession de la salle Jacques AUXIETTE au Manège ? »

Martine CHANTECAILLE : « Je ne sais pas exactement, mais il n'empêche que vous devez prendre en compte la subvention accordée au Grand'R. »

Maximilien SCHNEL : « Je pense qu'il y a une incompréhension totale sur le fonctionnement, puisque nous n'avons pas le pouvoir de décider des prix du Grand'R. Je rappelle en effet que le Grand'R est une association, et que celle-ci gère la salle Jacques AUXIETTE. Or, lorsque nous organisons un concert au Manège, cela coûte 5 000 euros aux finances publiques, mais cela coûte aussi 5 000 euros à la plupart des associations. C'est pour cette raison que nous prenons en charge 50 % des frais techniques pour chaque association de la Ville. Par conséquent, vous comprendrez qu'il est de notre responsabilité totale d'organiser en grande majorité la Folle journée à l'auditorium lorsque nous constatons que le taux de remplissage n'est pas suffisant. De plus, cette salle est une structure culturelle municipale, et vous n'allez tout de même pas nous reprocher de faire de la musique classique au sein d'un auditorium, puisque ce genre d'espace est justement conçu pour cela. D'autre part, le Grand'R n'est pas non plus un opérateur, mais une structure culturelle à part entière, ce qui signifie qu'il n'est pas l'organisateur de la Folle journée, mais qu'il est prestataire. Il fait donc payer ses factures en tant que prestataire, ce qui veut dire que nous payons aussi sa billetterie. Autrement dit, nous faisons en sorte que cette Folle journée soit réaliste et accessible à tous, avec des prix allant de 2 à 12 euros, et ce, en total accord avec René Martin. »

Martine CHANTECAILLE : « Quoi qu'il en soit, c'est incontestablement une régression dans l'engagement de la Ville, puisque vous parlez avec une logique comptable. »

Monsieur le Maire : « Une proposition culturelle n'est pas simplement que des chiffres comptables. »

Martine CHANTECAILLE : « Je suis bien d'accord et c'est justement ce que nous défendons. Nous devons maintenir une ambition, ce qui n'est visiblement pas le cas en l'occurrence. »

Monsieur le Maire : « Nous vous expliquons simplement que nous avons une offre culturelle largement supérieure à celle de l'année dernière, mais avec moins d'argent. Vous êtes en droit de ne pas l'entendre et de ne pas le partager, mais les chiffres sont têtus et ils sont incontestables. Autrement dit, nous préférons avoir une proposition supérieure en nombre qui soit encore plus accessible à tous. »

Maximilien SCHNEL : « Nous préférons en effet avoir un auditorium plein qu'un Manège à moitié vide. J'entends votre discours concernant la politique culturelle, mais vous n'avez pas le monopole de la musique classique, ni le monopole de la démocratie culturelle, ni le monopole de la culture tout court. Cette ville a une politique culturelle qui se tient, et que nous vous présenterons d'ailleurs de manière très précise au mois de février. Pour moi les choses sont claires, nous travaillons sur une politique culturelle en responsabilité avec les finances publiques. Nous ferons donc le bilan de cette Folle journée au mois de janvier en commission. »

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

10 Abstentions : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIELLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS et Madame Martine CHANTECAILLE.

18. Enseignement catholique - Participation financière de la Ville

Jacques BESSEAU : Pour l'élève scolarisé dans une école privée sous contrat d'association située dans sa commune de résidence, l'obligation de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles répond au principe de parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public qui impose en application de l'article L.442-5 du code de l'éducation, que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association soient prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

La loi n° 2019-971 du 26 juillet 2019 pour une « école de la confiance » a abaissé l'âge de l'instruction obligatoire de six à trois ans. Désormais, la participation des communes est donc également obligatoire pour les classes préélémentaires.

La dernière convention liant la Ville à chacun des six Organismes de gestion des écoles catholiques (OGEC) yonnais arrivant à son terme le 31 décembre 2022, il convient de la renouveler.

Le montant de la contribution communale est défini sur la base des coûts de fonctionnement d'un élève de classe maternelle et d'un élève de classe élémentaire de l'enseignement public.

A l'issue de rencontres entre les parties au cours du deuxième semestre 2022, les montants des forfaits applicables à compter du 1^{er} janvier 2023, pour tout élève maternelle et élémentaire domicilié à La Roche-sur-Yon et scolarisé dans une école privée sous contrat d'association de la Ville ont été déterminés comme suit :

- 1 289,27 euros pour un élève de maternelle ;
- 609,41 euros pour un élève d'élémentaire.

Ces forfaits pourront être réactualisés chaque année sur la base de la variation annuelle de l'indice INSEE d'octobre de l'éducation. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser la conclusion de conventions avec chacun des six OGEC pour une durée de quatre ans.

Guy BATIOU : « Il s'agit là d'une délibération importante, puisque c'est un sujet qui nous tient à cœur depuis 1905. Dans ce qui est exprimé ici, je trouve assez simpliste de répondre au principe de parité entre l'enseignement public et l'enseignement privé, car les choses sont un peu plus complexes que ça. Concernant la participation, nous n'avons aucun problème à ce sujet, puisqu'elle s'inscrit dans le cadre de la loi de 2009. En revanche, nous nous interrogeons davantage sur la notion de parité, qui est exprimée à plusieurs reprises dans ce document. En effet, et c'est un cas unique dans notre République, l'Etat organise la concurrence sur un même territoire d'un service public, au profit de structures privées financées par les collectivités publiques. Or, l'enseignement public est l'école de la République laïque, ouverte à tous, et sans conditions – selon sa définition. De son côté, l'enseignement privé est une école avec une dimension particulière, sociale, religieuse et philosophique, le plus souvent catholique chez nous, parfaitement respectable certes, mais relevant du domaine privé.

Par ailleurs, la parité n'est pas respectée sur nombre d'éléments : scolarité payante, sélection des élèves, activités hors programme, horaires, respect d'une carte scolaire, présence partout, même où cela est difficile, statut des enseignants, indépendance professionnelle, etc.). Or, ces différences ne devraient pas être cautionnées ni encouragées par la République au nom même de l'égalité. En tout autre domaine, on nommerait cela « distorsion de concurrence ».

L'école de la République c'est également la gratuité, l'accueil de tous dans tous les territoires, et bien sûr un statut protégé de la liberté des enseignants, ainsi que la liberté de penser qu'affirme la laïcité, pour laquelle nous étions d'ailleurs bien peu nombreux à rendre hommage à Samuel PATY vendredi dernier. Loin de nous toute idée d'interdiction – et ce n'est pas le sujet –, ni de stigmatisation, les personnels du privé faisant leur travail. Cependant, les collectivités publiques devraient se concentrer sur le service public, et non sur des particularismes concurrents de l'intérêt général. De plus, l'introduction de l'éducation obligatoire à trois ans et son financement pourrait inciter d'autres écoles avec d'autres options, religieuses ou non, à demander un contrat à l'Etat, et donc des financements locaux devenus obligatoires. Dans un monde en crise, vivant déjà des séparatismes de fait, ce sont bien plutôt l'unité, la mixité, et le respect de tous dans un même lieu qui sont à rechercher. Faire société est un projet d'actualité, c'était déjà le grand projet de la loi de 1905.

Je me suis permis cette introduction assez longue afin de montrer qu'il s'agit en la matière d'une position politique fondamentale, incontournable liée pour nous à la République. Nous regrettons qu'un choix national précis ne soit pas fait dans le cadre de ce service public d'éducation, car un enfant n'est en rien responsable de son origine, de sa condition sociale, des choix de ses parents ou de leurs convictions. C'est pourquoi, au-delà de la position précise que je viens d'exprimer, nous nous attacherons à vérifier que ce qui est pour nous une anomalie ne devienne pas un privilège, et reste dans le strict cadre légal. En ce sens, je vous adresse plusieurs demandes et questions en lien avec cette délibération.

Tout d'abord, pourriez-vous nous transmettre le calcul analytique du coût d'un enfant yonnais fréquentant l'école publique, maternelle d'une part, et élémentaire d'autre part ? C'est important, car ce calcul justifie les sommes versées, et représente quand même 1 290 euros par enfant en maternelle, et

610 euros en élémentaire – qui ne sont pas des petites sommes. D'ailleurs, peut-on connaître le montant total versé, afin de mesurer l'impact de cette décision ?

D'autre part, le calcul de coût de fonctionnement des élèves de l'école publique correspond à une utilisation des écoles sur neuf demi-journées dans le public (chauffage, éclairage, matériel, ménage cinq fois par semaine, etc.). Or, les écoles privées ne sont utilisées que huit demi-journée (ce qui est un de leurs privilèges), concentrées sur quatre jours. Par conséquent, et en toute logique, le montant de la somme forfaitaire allouée au fonctionnement des écoles privées devrait être le huit-neuvième du coût par élève du public. De plus, ce fonctionnement sur quatre jours des écoles privées, comparativement au public, entraîne un autre surcoût pour la Collectivité, à savoir l'ouverture des centres de loisirs le mercredi matin uniquement pour les élèves du privé. Là aussi, ce surcoût devrait logiquement être déduit de la somme allouée aux écoles privées.

Par ailleurs, il est écrit dans le paragraphe 3 (modalités de calculs et de versements) : « les OGEC s'engagent à transmettre avant le 10 novembre les effectifs réels et certifiés conformes par le directeur de l'école des enfants scolarisés au premier jour de la rentrée scolaire au retour des vacances de la Toussaint dans les écoles maternelles et élémentaires privées. » Que signifie « des enfants scolarisés au premier jour de la rentrée scolaire au retour des vacances de la Toussaint » ? Cette phrase ambiguë pourrait être modifiée comme suit « des enfants scolarisés du premier jour de la rentrée scolaire au retour des vacances de La Toussaint ». En effet, les effectifs annoncés à la rentrée diffèrent souvent de la réalité trois mois après. D'autre part, il est nécessaire de bien préciser les effectifs réciproques (en maternelle et primaire), puisque les coûts varient du simple au double. Par ailleurs, et conformément à la loi, ce nombre doit être diminué des élèves n'habitant pas à La Roche-sur-Yon. Cela doit être précisé et vérifié, comme ce montant doit être diminué pour les enfants âgés de moins de trois ans, pour lesquels la scolarité n'est pas obligatoire.

Enfin, le paragraphe « actualisation » précise que « les forfaits par élève seront réactualisés chaque année pendant la durée de la convention sur la base de la variation annuelle de l'indice INSEE de l'Education nationale du mois d'octobre. En cas d'évolution négative de cet indice, les forfaits seront maintenus à l'identique. Pour fréquenter d'autres associations, j'aimerais bien avoir un chapitre comme celui-ci à chaque fois, cela me ferait énormément plaisir. De plus, je suis surpris de le voir dès l'article 1, car ce forfait est réactualisé chaque année en fonction de l'indice INSEE, d'autant qu'il est maintenu en cas de baisse. Est-ce bien légal, car le coût de revient d'un enfant du public sur lequel sont basés les calculs est quant à lui recalculé chaque année. On ne peut donc plus parler de parité. En effet, si en raison de travaux – que nous souhaitons –, comme par exemple d'économies d'énergie, d'amélioration du fonctionnement des écoles publiques, ou encore de restriction de personnel, le coût calculé baisse, les OGEC continuent à percevoir le coût déterminé l'année précédente, qui plus est augmenté de l'indice INSEE. Cela m'échappe.

D'autre part, dans les subventions aux associations que nous avons votées tout à l'heure, nous relevons que le Comité des écoles catholiques yonnaises bénéficie d'une subvention de 60 000 euros. Concernant ce comité, l'objectif mentionné est : « coordonner et harmoniser la représentation des écoles catholiques yonnaises, optimiser la gestion des moyens humains, matériels et financiers des écoles ». A ce titre, il semble que la gestion des moyens humains, matériels et financiers des écoles sera aussi financée par la participation évoquée ce soir. Outre que la Commune n'a pas à subventionner ce comité pour ses activités, il ne peut y avoir deux financements pour une même activité. Enfin, nous vous demandons de communiquer chaque année aux élus, y compris ceux de l'opposition, les comptes de résultats, bilans d'exercices budgétaires et rapports du commissaire aux comptes des OGEC, tels que prévu dans la convention que vous mentionnez. Je vous remercie de bien vouloir répondre à nos questions. »

Jacques BESSEAU : « Il aurait été bien que vous posiez ces questions en commission, d'autant que d'autres représentants de votre groupe y siègent. Cela aurait été plus simple. Concernant votre introduction et vos propos sur la concurrence, sachez qu'il n'y a pas de concurrence dans notre ville. Il y a plutôt de la complémentarité dans les enseignements et dans les propositions. Ne réveillons pas une guerre scolaire complètement stupide, que certains ont quand même réussi à éteindre, et qui permet aujourd'hui à nos collègues de l'enseignement privés et à ceux de l'enseignement public de vivre en paix. D'autre part, je vous rappelle que la loi de 1905 et l'ensemble des éléments qui ont été statués reconnaît à l'enseignement catholique ce qu'on appelle « le caractère propre ». Or, ce caractère

propre lui permet effectivement d'avoir des statuts différents de l'enseignement public, et ils sont complètement républicains.

Concernant la sélection des élèves, je vous laisse vos propos, car je peux vous dire que l'ensemble des enseignants de l'enseignement privé catholique seraient outrés de votre terme. Outrés. C'est un mensonge, car chaque enfant a sa place et il n'y a pas de sélection. Vous évoquez quelque chose qui n'existe pas et je vous invite à aller les visiter. Quant au statut des enseignants, vous savez que celui-ci est de droit privé, et qu'ils sont inspectés par des inspecteurs publics. Ils sont donc reconnus par leurs diplômes, à la fois par l'enseignement public, l'académie et le rectorat. S'agissant de la mixité sociale, je ne répondrai pas, car franchement... Savez-vous qu'il n'y a qu'un seul lycée des métiers à La Roches-sur-Yon qui a été reconnu comme lycée des métiers ? Il s'agit de Notre Dame du Roc. Je pense donc que d'autres pourraient peut-être faire un peu école à ce sujet.

Concernant la subvention de 60 000 euros, l'intitulé est certes un peu trompeur, et je m'en suis expliqué la dernière fois auprès de Madame CHANTECAILLE qui avait soulevé le sujet. Cette subvention est ni plus ni moins donnée avec une décision politique qui est la nôtre – et qui existait d'ailleurs avant nous –, puisqu'elle concerne les repas des enfants. Il faut savoir que le coût d'un repas dans les maternelles et élémentaires du privé est de 11 euros. Or, cette subvention ne représente que 0,10 euros, et consiste simplement à ce que chaque enfant puisse manger correctement des aliments de qualité – et je sais que vous y êtes attaché.

Concernant le coût analytique, il n'y a aucun problème à vous donner des chiffres, puisque ce sont nos services qui les calculent. De plus, je n'aimerais pas qu'on puisse mettre en doute une seule seconde la qualité du calcul de nos services. Je peux donc vous les fournir sans problème. La qualité du calcul est en effet essentielle, et il n'y a aucune pression d'un côté ou de l'autre. D'ailleurs, Monsieur BATIOU, il y a tellement peu de pression qu'après tous les efforts que nous avons fait depuis cinq ans pour réduire les coûts et avoir la gestion la plus serrée possible, la subvention de cette année est inférieure à celle de l'année dernière, alors même que le nombre d'élèves dans l'enseignement privé est plus important. Par conséquent, on ne peut mettre en doute le travail réalisé.

Pour ce qui est des quatre jours et demi, il s'agit là encore du caractère propre de chaque école de travailler d'une façon ou d'une autre. De plus, et vous le savez très bien puisque vous avez été enseignant, il y a un dû de 24 heures. Autrement dit, peu importe qu'il s'agisse de journée entière, de demi-journée ou de quart de journée. De plus, je rappelle que nous coupons le chauffage lorsqu'une école s'arrête à 15 heures et qu'il n'y a plus d'enfants. Bref, il ne faut pas chercher des choses là où il n'y a pas d'éléments substantiels. Quant aux centres de loisirs, je rappelle que les ALSH ne relèvent pas de l'enseignement catholique mais de l'AMAQY. D'autre part, vous avez utilisé le terme de « réciprocité », mais je n'arrive pas à le comprendre.

Enfin, pour ce qui est du calcul par rapport à la Toussaint, vous avez donné la question et la réponse, puisque nous savons très bien que les mouvements d'enfants vont jusqu'à cette période. Le plus simple est donc de prendre ce chiffre au retour de ces vacances, pour être quasiment certain du nombre d'enfants yonnais qui participent. S'agissant des enfants non yonnais, sachez qu'il y a 34 enfants en maternelle, et 76 en élémentaire, mais que ceux-ci ne sont pas comptés dans le forfait car ce sont les autres communes qui nous payent. Je rappelle en effet que nous avons un accord avec les autres communes de l'Agglomération qui nous permet d'avoir les subsides de ces communes. Voilà. Tout est parfaitement clair et limpide dans la convention, et il n'y a aucune tromperie. Enfin, sachez que nous subventionnons les quelques enfants de moins de trois ans, là aussi par choix politique, car si un enfant yonnais est scolarisé, nous l'aidons, tout simplement. »

Guy BATIOU : « Il n'y a aucune suspicion dans mes propos. Je suis né en Vendée et la moitié de mes copains fréquentait l'école privée. Je ne demande qu'une seule chose, d'accueillir tous les enfants dans l'éducation. Vous savez que j'ai toujours été syndiqué dans l'enseignement public, et que nous avons relevé beaucoup de choses subventionnées qui n'étaient pas subventionnables. C'est donc une question de transparence, et nous sommes en droit de savoir ce qui a été relevé. Ce n'est donc pas une question de suspicion du travail des services. Il s'agit simplement de poser des questions pour vérifier, de la même façon que nous posons des questions lorsque vous présentez un budget. Concernant le système de sélection, il faut entendre le sens de la chose. Lorsque j'étais instituteur public, je ne pouvais rien dire lorsqu'un élève s'inscrivait. A l'inverse, les écoles privées ont la possibilité de le refuser. Appelez-le comme vous voulez, mais il y a bien une différence, et cela ressemble

beaucoup à de la non-parité dans les droits et les regards des gens. Enfin sur les quartiers difficiles, j'ai été instituteur à l'école Laënnec, à l'école Jean Moulin, ou encore aux Pyramides, et que je sache, les écoles privées n'y sont pas. D'ailleurs, ces quartiers se battent au quotidien pour maintenir des populations dans ces écoles car il y a des non-mixités extrêmement problématiques. Parlez-en à vos employés qui travaillent dans les maisons de quartier, c'est un problème fondamental. Voilà de quoi je parle quand je dis que nous ferons société sur les mêmes bancs. Ce n'est pas contre qui que ce soit. C'est un projet politique radicalement différent entre deux options. »

Monsieur le Maire : « Je préciserai simplement que c'est Jacques AUXIETTE qui a mis en place l'aide aux repas pour les écoles privés »

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

10 Contre : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIELLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS et Madame Martine CHANTECAILLE.

19. Convention de partenariat Passeport du civisme

Jacques BESSEAU : Dans le cadre du passeport du civisme, la Ville est amenée à collaborer avec des partenaires extérieurs. Pour ce faire, une convention cadre est établie. Il est donc proposé au Conseil municipal d'en approuver les termes.

Martine CHANTECAILLE : « Je redirai simplement ce que j'ai déjà dit en commission. Cette délibération nous propose effectivement de voter sur un modèle type de convention, sans qu'apparaisse le nom des partenaires avec qui elle sera conclue. Par conséquent, nous nous abstenons, car nous ne pouvons pas voter sur des cases blanches, alors que le choix des enfants est important.

Monsieur le Maire : « Le fait que les partenaires n'apparaissent pas est le principe même d'une convention type. Ils apparaîtront donc ensuite. »

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

10 Abstentions : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIELLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS et Madame Martine CHANTECAILLE.

20. Demande de subventions au titre du FRAR et du FRAM pour les acquisitions et restaurations des œuvres du musée : année 2022

Philippe PORTÉ : Les acquisitions et restaurations d'œuvres du musée, validées en commission scientifique régionale, peuvent faire l'objet d'un financement partiel de l'Etat et de la Région dans le cadre des Fonds régionaux d'aide (FRAR et FRAM). Il est ainsi proposé au Conseil municipal de solliciter cette subvention pour l'année 2022.

Monsieur le Maire : « Merci pour cette présentation. Je remercie également les équipes du musée pour toutes les recherches qu'elles ont faites, et ces belles acquisitions auront toute leur place au musée Malraux, puis dans le futur musée de la place Napoléon. Bravo donc et merci aux services. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

21. Convention Ville amie des enfants avec Unicef France

Dominique BOISSEAU-RAPITEAU : La ville de La Roche-sur-Yon souhaite poursuivre son partenariat avec l'Unicef France et obtenir le renouvellement du titre Ville amie des enfants. Pour cela, la Ville s'engage à mettre en œuvre la convention des droits de l'enfant au niveau local :

- En tenant compte des droits de l'enfant dans les politiques publiques locales, ainsi que dans les dispositifs locaux dirigés vers les enfants, les jeunes et leurs familles, mais aussi les budgets de la Collectivité ;
- En développant des actions innovantes pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que connaissent les enfants et les jeunes, et en particulier les plus fragiles ;
- En permettant aux enfants et aux jeunes d'être des acteurs de la vie sociale. Leurs besoins, leur voix, leurs opinions, leurs projets seront pris en compte et influenceront, dans tous les domaines qui les concernent, la prise de décision des élus locaux ;
- En faisant connaître les droits de l'enfant et en évaluant l'application sur son territoire.

La candidature de la ville de La Roche-sur-Yon repose sur des actions ou des projets innovants.

La ville s'engage par ailleurs, pour la durée de la convention, à prioriser ses actions en direction des enfants et des adolescents dans les domaines suivants :

- L'éducation ;
- La non-discrimination et l'égal accès aux services et la lutte contre la pauvreté ;
- La participation citoyenne des enfants et des adolescents.

Par décision du comité Unicef en date du 13 septembre 2022, la Ville de la Roche-sur-Yon a vu son titre Ville Amie des enfants renouvelé. Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal d'approuver ce partenariat par la validation d'une nouvelle convention, dont le terme est fixé en mars 2026.

Martine CHANTECAILLE : « Nous voterons bien sûr cette convention qui place l'enfant en son centre, et qui engage la Collectivité à mettre en œuvre la convention des droits de l'enfant au niveau local. Nous souhaitons tout particulièrement rappeler que l'intérêt des enfants doit en effet primer sur les autres considérations. Les actions à mener sont transversales, car elles concernent l'implication des enfants dans tous les domaines qui les concernent, mais également leurs conditions de vie. Je rappelle en effet qu'un enfant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté en France. Cela signifie que l'accès au logement, à la santé et aux loisirs ne va absolument pas de soi pour beaucoup d'entre eux. En ce sens, et c'est une suggestion que nous avons faite en commission, les tarifications et la volonté de lever les obstacles à l'accès au sport et aux activités culturelles pourraient par exemple être prises en compte dans des critères de subvention aux clubs sportifs – et pas seulement les résultats. Mais la transversalité est un exercice à renouveler constamment et à diffuser dans les services.

Ces droits fondamentaux, qui ne sont pas de fait respectés pour beaucoup d'enfants, ne le sont pas non plus lorsque des enfants vivent sous la menace d'expulsion, comme c'est actuellement le cas pour plusieurs d'entre eux scolarisés à La Roche-sur-Yon. Le rassemblement d'hier soir devant le collège Herriot, auquel un certain nombre d'entre nous a participé, l'a rappelé. Nous souhaitons évidemment rappeler que cela s'oppose à l'intérêt des enfants, qui, encore une fois selon la convention, doit toujours primer sur les autres considérations. Le rôle de notre Ville est de rappeler à l'Etat quand il est défaillant par rapport aux conventions pourtant signées par la France. »

Aurélien VIEILLEDENT : « Le préambule du plan d'action municipal stipule que l'un des objectifs est l'éducation aux enjeux environnementaux à l'échelle de la Ville, que les projets urbanistiques vont dans le sens du vivre ensemble, et qu'ils sont végétalisés et ludiques pour permettre aux jeunes de s'épanouir dans l'espace public. C'est pourquoi nous renouvelons notre proposition de faire des écoles et de leurs abords des zones sanctuarisées. Cela signifie des zones idéalement sans publicités ou tout du moins sans publicités pour de la malbouffe ou de l'alcool, avec des abords sécurisés et permettant les cheminements doux. Cela signifie également des cours d'écoles végétalisées et non pas des étendues de bitume créant des îlots de chaleur aux périodes les plus chaudes. Merci. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

22. Noël en fête - Convention de partenariat

Maximilien SCHNEL : Noël en fête est de retour à La Roche-sur-Yon pour le plus grand plaisir des petits et des grands. Fort de son succès, cet événement anime la Ville et son territoire et crée une dynamique économique et festive pendant les fêtes de Noël. Cette année, du 10 au 24 décembre 2022, des spectacles ainsi que des animations sur le village du père Noël seront proposés. Un marché gourmand et des créateurs seront également installés sur la place Napoléon tout au long de ces quatorze jours de fête.

Différentes sociétés ont répondu favorablement à la demande de partenariat de la Ville et se sont associées pour en assurer la réussite, à la fois sur un plan technique et médiatique. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes des conventions formalisant ces partenariats.

David SALLÉ : « Pour valoriser la participation des partenaires, vous citez leur investissement dans un évènement féérique en Vendée. Il faut cependant beaucoup d'imagination cette année pour voir la féerie d'un village de Noël coincé entre un manège planté dans l'herbe boueuse et les carcasses de bâtiments qu'on cherche désespérément à effacer derrière des barrières couvertes de bâches publicitaires. Les enfants se voient réduits à faire leur tour de poney entre les ruines de l'ancienne Mairie et les files de voitures à touche-touche, et les badauds à prendre leur collation dans des espaces autrefois enherbés et aujourd'hui recouverts en graviers de chantier.

Et malheureusement, la scène était aussi triste sur le marché de Noël des Halles, où les quelques tentes se répartissaient sans cohérence sur des espaces en chantier là aussi, dans le vrombissement insupportable d'un groupe électrogène. Décidemment, la magie de Noël n'y est pas. Et encore moins quand il s'agit de se rendre sur place, car les travaux de toutes parts rendent le trafic automobile très difficile et insécurisant. Pour y remédier, on pourrait penser évidemment à faciliter l'usage des transports en commun. Au lieu de ça, une nouvelle fois, la moindre occasion est saisie pour éradiquer les bus de la place Napoléon, obligeant les usagers habituels à de longs détours et décourageant les potentiels nouveaux utilisateurs. Effectivement, penser à une gratuité des transports avec un service aussi dégradé paraît tout à fait inutile.

Le dernier point sur lequel nous souhaitons intervenir ce soir est la qualité des produits utilisés sur le domaine public et par la Collectivité. Sans chercher à dénigrer telle ou telle enseigne, il nous paraît encore une fois que notre ville se doit de chercher des solutions exemplaires sur la provenance et la qualité des matériaux employés. Aussi, pour décorer le village du Père Noël, n'aurait-on pas pu penser à faire intervenir un collectif d'artistes ou nos créateurs locaux, à utiliser des matériaux biodégradables recyclés, issus du remploi ou en circuit court, plutôt que des objets fragiles issus de la pétrochimie venue de l'autre bout du monde ? La féerie de Noël doit être entière, mais elle doit s'inscrire dans les obligations qui nous incombent, en faveur d'une société sobre en moyens, en matière et en énergie. Merci. »

Monsieur le Maire : « Je préférerai ne pas répondre à cette caricature. Merci. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

Décisions prises par Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire : « Ces décisions sont bien entendu à votre disposition. Avant de nous quitter, nous allons traiter d'un vœu proposé par le groupe Ecologie et solidarité. Je vous propose de le lire, et Madame Aubin-Sicard y répondra ensuite.

Vœu présenté par le groupe Ecologie et solidarité

Monsieur le Maire : « En ces temps de crise énergétique qui nous touchent toutes et tous dans notre quotidien, et alors que les économies d'énergie s'imposent à nous au risque de subir des coupures de

courant cet hiver, nous proposons que la Collectivité mette en place une extinction totale de tous les panneaux publicitaires numériques de l'espace public, ainsi que du mobilier urbain, et ce, 24 heures sur 24 à titre exceptionnel pour les deux mois critique à venir, ainsi qu'une extinction des enseignes lumineuses dès l'heure de fermeture des commerces concernés.

Cette mesure forte aura une portée concrète pour économiser de l'électricité à l'échelle de notre Ville. Elle sera aussi le symbole d'exemplarité d'une Collectivité s'engageant à faire le maximum pour éviter aux habitants les coupures d'électricité avec toutes les conséquences pénibles, voire dangereuses, dont les fermetures d'écoles annoncées en conséquence.

Que ce vœu – nous l'espérons suivant la décision municipale qui en découlera – soit diffusé dans les nombreux autres Conseils municipaux, pour une durée maximale des économies d'énergies ainsi réalisées. »

Anne AUBIN-SICARD : « Effectivement, le contexte énergétique nous impose collectivement de prendre des mesures, et c'est bien l'objet du plan d'efficacité énergétique que nous avons présenté avec François Caumeau le 7 novembre dernier. Cependant, et comme nous l'avons appelé à plusieurs reprises, nous n'avons pas attendu cette situation de tension énergétique pour investir dans des politiques environnementales ambitieuses et engagées, aussi bien à la Ville qu'à l'Agglomération. D'ailleurs, nos politiques sont régulièrement remarquées au niveau national, que ce soit sur le sujet de la biodiversité, de la production d'énergies propres, ou encore sur le sujet des déchets. Pour autant, et nous le disions en introduction, nous avons travaillé à l'élaboration de mesures supplémentaires applicables à court terme, comme la réduction et l'extinction de l'éclairage public de 22 heures 30 à 6 heures 30, à partir du mois de janvier, l'arrêt des illuminations de Noël à 23 heures, la diminution de l'éclairage des terrains sportifs, ou encore l'abaissement du chauffage de 1° C dans les établissements publics.

Pour autant, ne versons pas dans la démagogie, car gérer une ville ne consiste pas à prendre chaque dossier par le petit bout de la lorgnette. Dans ce que vous demandez, à savoir l'extinction pure et simple des écrans numériques, vous faites fi de toute logique économique, car aujourd'hui, comme dans toutes les villes de France, c'est la publicité qui finance le mobilier urbain mis en place par les délégataires. Pas de publicité signifie pas de mobiliers urbains, pas d'abribus, pas de panneaux d'information municipalisés et pas de panneaux d'affichage associatif.

Mais cela ne doit pas nous empêcher pour autant d'être vertueux. Les panneaux numériques posés par la délégataire utilisent la dernière technologie led optimisée, qui consomme l'équivalent d'une ampoule électrique domestique par mètre carré. De plus, nos écrans sont éteints de 23 heures à 7 heures du matin, en application de notre règlement local de publicité qui concerne également les enseignes commerciales. Pour rappel, notre règlement local de publicité va bien au-delà de la loi, qui prévoit une extinction de 1 heure à 6 heures du matin. Juste à titre de comparaison, la ville de Paris éteint ses panneaux numériques de 23 heures 45 à 6 heures.

Vous le voyez mes chers collègues, nous défendons volontiers une écologie de progrès et d'innovation, c'est-à-dire l'accélération de la transition écologique, mais avec une volonté forte de protéger notre tissu économique qui crée des emplois et fait notre force. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire : « Avant de vous quitter, je voudrais tout d'abord vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année, et vous souhaite de vous retrouver en famille et entre amis autant que vous le pouvez. Je vous souhaite également de vous réchauffer le cœur tous ensemble. D'autre part, sachez que nous avons conclu hier soir la tournée « Mon Maire, mon quartier ». C'était un moment extrêmement important pour nous tous, à la fois pour la population comme pour nous, puisque nous avons manqué deux années à cause de la Covid, et qu'il était grand temps d retrouver ce moment de plaisir et d'échanges que nous avons à rencontrer la population. Cette année, la formule fut un peu différente, puisque nous avons choisi de faire découvrir aux Yonnais des lieux qu'ils ne connaissaient pas forcément. Par exemple, nous les avons amenés à la salle de basket-ball des Oudairies, dans les amphithéâtres de la Courtaisière, dans les locaux de la piscine, ou encore à l'école Pont Boileau. D'ailleurs, cela nous a permis d'augmenter très largement le nombre de participants cette année, ce qui est plutôt intéressant et rassurant.

Comme je le dis à chaque réunion, les budgets participatifs qui étaient dédiés aux enveloppes de quartier sont maintenus. Nous attendons donc que la population nous dise ce qu'elle souhaite faire de ce budget participatif. Devons-nous continuer à le traiter comme nous le traitons ces dernières années ou devons-nous le voir autrement ? Des interrogations en ligne vous seront prochainement soumises à ce sujet. A vous donc de décider de l'avenir des enveloppes de quartier. Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente soirée, et de très belles fêtes, et vous donne rendez-vous l'année prochaine. »

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 18 heures 58.

Le secrétaire,
Cyril BRÉHÉRET



Le Maire,
Luc BOUARD

